

Projet de Campus Hospitalo-Universitaire Grand Paris Nord

**Bilan de la mise à disposition du public du 12 avril au 12 mai 2019 du
dossier de demande de qualification comme projet d'intérêt général du
Campus Hospitalo-Universitaire Grand Paris Nord
à Saint Ouen sur Seine**

Sommaire

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats de l'étude réalisée par le service de la santé publique de la ville de Québec, en collaboration avec le service de la santé publique de la ville de Montréal, afin de déterminer les besoins en matière de services de santé communautaire pour les populations vulnérables de la ville de Québec.

Par arrêté préfectoral du 4 avril 2019 a été décidée la mise à disposition du public du dossier définissant le principe et les conditions de réalisation à Saint Ouen sur Seine du projet de Campus hospitalo-universitaire du Grand Paris Nord, porté par l'Assistance publique – hôpitaux de Paris (AP-HP) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), en vue d'obtenir sa qualification par arrêté du Préfet du département de la Seine Saint-Denis en Projet d'Intérêt Général (PIG) au sens des articles L.102-1 à L.102-3 du Code de l'urbanisme.

Conformément à cet arrêté, le dossier a été mis à disposition du public à compter du 12 avril 2019 et le restera jusqu'à la prise en compte du projet dans le document d'urbanisme de la commune de Saint-Ouen-sur-Seine :

- D'une part, aux jours et heures habituelles de réception du public :
 - à la préfecture de la Seine-Saint-Denis (hall du rez-de-chaussée d'accueil, 1 esplanade Jean-Moulin, 93007 BOBIGNY Cedex),
 - à la sous-préfecture de Saint-Denis (28-30 Boulevard de la Commune de Paris, 93200 Saint-Denis),
 - au siège de l'établissement public territorial de Plaine Commune (Direction de l'aménagement 21 avenue Jules Rimet, 93218 Saint-Denis Cedex),
 - et à la mairie de la commune de Saint-Ouen-sur-Seine (Centre administratif Fernand Lefort, 6, place de la République),

- et d'autre part, par voie électronique, sur les sites internet suivants :
 - <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Participation-du-public-par-voie-electronique2>
 - <http://campus-hopital-grandparis-nord.fr/>

Sur chacun des lieux physiques de consultation listés ci-dessus, un registre à feuillets non mobiles, paraphé, a été déposé du 12 avril au 12 mai 2019, afin que le public puisse y consigner ses observations. Pendant cette période, le public a pu également transmettre ses observations à l'adresse de messagerie électronique suivante :

- pref-chu-du-grand-paris-nord@seine-saint-denis.gouv.fr

Des avis annonçant l'ouverture de la mise à disposition du dossier ont été publiés le 11 avril dans deux journaux habilités à recevoir les annonces légales et judiciaires dans le département et la région, à savoir Le Parisien et Libération.

Un extrait de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 précité a été publié, par voies d'affiches, avant le début de la mise à disposition dans la commune de Saint-Ouen-sur-Seine, au siège de l'établissement public territorial de Plaine Commune, à la sous-préfecture de Saint-Denis et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. Ce même extrait a été publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Participation-du-public-par-voie-electronique2>.

Le présent document a pour objet de présenter la synthèse des observations recueillies dans la période du 12 avril au 12 mai 2019 et des éléments de réponse des maître d'ouvrages.

C'est au vu de ce bilan de la mise à disposition du public du dossier de présentation, que le préfet se prononcera par arrêté préfectoral sur l'intérêt général du projet.

Celui-ci sera notifié, le cas échéant, à l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune et aura pour conséquence d'imposer sa prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Le document d'urbanisme aujourd'hui en vigueur à Saint-Ouen sur Seine est le plan local d'urbanisme (PLU) adopté par le Conseil municipal, dont la dernière modification date de 2017 : c'est donc ce document auquel se réfère le dossier de qualification en PIG du Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord qui a été mis à disposition du public.

Cependant un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été arrêté le 19 mars 2019 par l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune, dont la commune est membre. Son approbation sera effectuée par le Conseil de territoire de l'EPT vers février 2020 et se substituera ensuite aux PLU actuels des 9 communes, après une phase de concertation et d'enquête publique en septembre 2019.

Ce document devra alors le cas échéant se conformer au PIG qui aurait été reconnu par arrêté préfectoral.

La qualification de PIG ne peut être invoquée pour s'opposer à des demandes de construction ou d'occupation du sol et ne produit d'effets à l'égard des tiers qu'à travers sa transcription dans les documents d'urbanisme. Le PIG ne donne aucun droit direct sur les terrains et immeubles concernés et ne préjuge pas de l'obtention des différentes autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet. À cet égard, plusieurs étapes seront encore à franchir par le projet de campus avant sa construction, notamment la déclaration d'utilité publique qui donnera lieu à une enquête publique précédée d'une étude d'impact.

1. Le bilan quantitatif

Au total, 108 observations ont été reçues, tous supports confondus, provenant majoritairement d'habitants de la commune de Saint Ouen sur Seine.

1.1 – Les observations portées sur les registres

Le registre mis à disposition du public au centre administratif et social de la Ville de Saint Ouen est le seul à avoir fait l'objet d'observations consignées par le public, au nombre de 32.

31 sont hostiles à l'implantation du projet. 1 ne prend pas position sur le projet lui-même.

Parmi les opinions défavorables figurent notamment celles de M. François Giunta et M. Denis Vemclefs, conseillers municipaux de Saint-Ouen.

Les registres déposés en Préfecture de Seine Saint Denis, en Sous-préfecture de Saint Denis et au siège de l'Établissement public territorial (EPT) Plaine Commune n'ont fait l'objet d'aucune observation.

1.2 – Les observations recueillies par voie électronique

Les contributions du public recueillies sur l'adresse courriel dédiée par la Préfecture de Seine Saint Denis ont été les plus nombreuses, au nombre de 76, émanant de 71 contributeurs. Les 4 dernières sont parvenues le 13 mai 2019.

Là encore, la très grande majorité des positions exprimées est défavorable au projet, au moins en l'état. 4 personnes sont favorables au projet et 4 ne prennent pas position.

Parmi les prises de position défavorables, on relève celles de plusieurs élus :

- M. François Giunta, Mme Emilie Lecroq, Mme Jacqueline Rouillon, M. Denis Vernclefs, Conseillers municipaux de Saint Ouen,
- M. Ian Brossat, Adjoint au Maire de Paris et M. Fabien Gay, Sénateur de Seine Saint Denis, dont les contributions ont été transmises par courriels de Mme Emilie Lecroq,
- M. Azzedine Taïbi, Maire de Stains et Conseiller départemental de Seine Saint Denis, dont la contribution, plus partagée, a été transmise par courriel de M. Marc Choukour.

On doit en outre mentionner plusieurs contributions du collectif « Pas comme ça ! Pas là ! » faisant notamment état d'une pétition ayant recueilli plus de 700 signatures demandant l'étude de nouvelles implantations du projet, le développement et la modernisation de l'offre de santé à Bichat et Beaujon et un débat local avec les citoyens et les professionnels de santé.

2. Les thèmes abordés et les réponses apportées par les maîtres d'ouvrages

Les observations du public peuvent être regroupées en 7 thématiques, déjà pour la plupart révélées par la concertation organisée sous l'égide des garants désignés par la Commission nationale du débat public du 10 décembre 2018 au 10 février 2019 : les conditions de la concertation, l'effet du projet sur l'offre de soins, les conditions de financement du projet, l'effet du projet sur l'emploi, le choix du site d'implantation et l'insertion urbaine du campus, l'accessibilité et enfin les nuisances pendant la période de chantier et après la mise en service.

Pour chacune de ces thématiques, des réponses ont été apportées par les maîtres d'ouvrages et sont présentées ci-après.

2.1 Les conditions de la concertation

D'assez nombreuses observations jugent insuffisantes la communication et la concertation sur le projet depuis son origine. L'information sur les étapes suivantes du projet est également attendue.

Certaines contributions portent plus spécifiquement sur la concertation préalable organisée de décembre 2018 à février 2019 sous le contrôle des garants désignés par la CNDP, Madame Laurence MADOUÏ et Monsieur Jean-Pierre TIFFON, et considèrent que malgré les inquiétudes et critiques exprimées par le public le projet ne s'en est pas trouvé modifié sensiblement. Elles demandent la suspension du projet dans l'attente d'une concertation de plus grande ampleur avec le public et les usagers. D'autres contributions reconnaissent un rôle bénéfique aux garants mais estiment aussi insuffisante la prise en compte de l'expression du public dans le projet.

Les conditions de la mise à disposition du public du dossier visant la qualification du Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord comme projet d'intérêt général font également l'objet de critiques portant sur la publicité de la procédure, jugée insuffisante, et sur les conditions d'accueil du public dans les locaux de la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine, inconfortables. Ces remarques, adressées le 12 mai 2019 par courriel à la Préfecture sur l'adresse internet dédiée, concernent le samedi 11 mai en matinée où l'affluence a été relativement importante, 28 des 32 observations consignées dans le registre mis à disposition au centre administratif et social de la commune ayant été écrites ce matin là. Les personnes désirant écrire leurs observations étaient invitées à le faire au comptoir de l'accueil.

Au-delà de ces conditions, deux observations indiquent, pour l'une, l'absence du document de présentation du projet, et pour l'autre, sa mise à disposition tardive. Elles indiquent en outre que deux registres, l'un annoté, l'autre vierge auraient été présents. Elles posent la question de la régularité de la procédure.

Réponse des maîtres d'ouvrage

S'agissant de la concertation préalable prescrite par la CNDP, le bilan qui en a été tiré par les garants a été publié en février 2019 et est accessible à la fois sur le site de la CNDP () et sur le site du projet de Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord () ; il est également annexé au dossier de demande de qualification du projet en PIG.

Le bilan établi par les maîtres d'ouvrage a par la suite été publié, début mai ; il est accessible sur le site du projet de campus.

Ces documents rappellent notamment en détail les actions menées pour informer le public de la concertation et le dispositif de la concertation lui-même (réunions publiques, site internet dédié...). Pour rappel, les réunions ont permis de rassembler plus de 400 personnes et une visite urbaine, dont les enseignements ont aussi été riches pour la suite du projet, en a attiré une soixantaine.

S'agissant de la mise à disposition du public du dossier en vue de la qualification du campus comme projet d'intérêt général, les mesures de publicité prévues par l'arrêté préfectoral du 4 avril ont été respectées, comme exposé plus haut. Ces mesures correspondent à celles habituellement mises en œuvre pour un dossier de PIG.

Enfin, concernant l'accès au dossier dans les locaux de la Ville de Saint-Ouen sur Seine le 11 mai au matin, la Ville de Saint Ouen, questionnée par Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis, lui a indiqué par courrier en date du 17 mai 2019 que le registre et le dossier étaient effectivement disponibles et a produit une attestation sur l'honneur des personnes chargées de l'accueil le samedi 11 mai matin. Un seul registre, dont les pages étaient numérotées a recueilli l'ensemble des observations du public sur 21 pages.

2.2 L'effet du projet sur l'offre de soins

L'effet du projet sur l'offre de soin a été abordé par de nombreux contributeurs (35), parmi lesquels un médecin chef de service de l'Hôpital Bichat, qui relèvent la diminution du nombre de lits – le chiffre de 500 est le plus souvent avancé – dans le futur Grand Hôpital Nord par rapport à l'addition de la capacité des hôpitaux actuels de Bichat et Beaujon.

Le développement des soins ambulatoires leur paraît une solution insuffisante pour compenser cette réduction capacitaire.

Dans ce contexte, améliorer l'offre de soins de ville à destination des Audoniens et plus globalement de la Seine Saint Denis, sous dotée, est indispensable. Un risque renforcé de désert médical est pointé.

Au-delà du projet, c'est la politique de santé publique qui est globalement contestée, la dégradation du service public et des conditions de travail des personnels hospitaliers étant mis en cause.

La réhabilitation des deux hôpitaux existants de Bichat et Beaujon est préconisée de préférence à la création d'un nouveau, certains suggérant même qu'un troisième hôpital serait à envisager au regard de l'augmentation de la population dans cette partie de l'agglomération.

Réponse des maîtres d'ouvrage

La solution de la réhabilitation des deux hôpitaux existants a été étudiée dès l'origine mais pas retenue, une telle opération se révélant extrêmement coûteuse sans pour autant permettre de satisfaire aux standards des hôpitaux actuels. Sa faisabilité est de surcroît soumise à question, l'offre de soins des deux hôpitaux ne pouvant être interrompue le temps des travaux.

Au contraire, le choix de construire un nouvel hôpital répond à l'urgence d'apporter une solution durable à la vétusté des sites des hôpitaux Bichat et Beaujon, des sites universitaires Villemin (Paris 10e) et Bichat (Paris 18e) et ce alors que les coûts associés à leur rénovation tant pour l'AP-HP que pour l'Université rivalisent avec ceux de bâtiments neufs. Un investissement de plus de 400 M€ serait en effet nécessaire rien que pour l'ensemble immobilier Beaujon et Bichat. De plus, contrairement à la construction d'un nouveau campus, une rénovation ne permettrait pas aux bâtiments de répondre aux standards contemporains de confort et de prestation, ni à la

fonctionnalité exigée par la médecine d'aujourd'hui et moins encore de celle qui sera pratiquée dans dix ans.

Les capacités ambulatoires des hôpitaux étant en hausse et leur évolution vers un fonctionnement en plateformes de soin expliquent la réduction de la capacité des lits. Par ailleurs, l'ensemble des axes médicaux de Bichat et de Beaujon seront repris dans le nouvel hôpital. La présence d'un campus universitaire permet enfin de bénéficier d'une meilleure médecine pour les patients grâce à des interactions facilitées avec la recherche et l'innovation.

Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé (ARS) veille à la prise en compte des liens avec les autres établissements hospitaliers du secteur, comme avec les acteurs de santé de la ville pour assurer une cohérence de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire. Les promoteurs de ce Campus se fixent également l'ambition de contribuer au renforcement de l'offre de soins de premier recours sur le bassin de recrutement de l'hôpital, déficitaire par rapport au reste de la région et souffrant d'un déficit d'installation.

2.3 Les conditions de financement du projet

Certaines contributions s'interrogent sur les conditions de financement du projet de campus hospitalo-universitaire ou voient dans la valorisation future des sites hospitaliers et universitaires actuels un risque spéculatif.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le projet d'hôpital figure parmi les chantiers d'investissement prioritaires de l'AP-HP, et est à ce titre inscrit dans le plan global de financement pluriannuel de l'institution tel qu'approuvé par ses tutelles ministérielles. En outre, ce projet est soutenu financièrement par les tutelles ministérielles de l'AP-HP qui ont formellement validé une démarche de subventionnement ciblée au bénéfice des projets de rééquilibrage de l'offre hospitalo-universitaire au Nord de Paris. Ce soutien de l'Etat permet de débloquer 719 millions € pour l'opération hospitalière. La cession des sites hospitaliers actuels ne contribue pas au financement de l'opération, leur valorisation étant prévue après l'ouverture du Campus au bénéfice des autres futurs investissements hospitaliers.

Le projet d'enseignement supérieur et de recherche de l'université Paris Diderot figure parmi les chantiers d'investissement du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). Il est inscrit à l'inventaire du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) pour un montant de 378 millions €.

2.4 L'effet du projet sur l'emploi

La question de l'emploi est abordée sous plusieurs angles.

Certaines observations déduisent de la réduction du nombre de lits une réduction du nombre d'emplois dans le futur Grand hôpital par rapport à la situation existante.

La fermeture des sites Peugeot, Conforama et Gaudefroy situés sur l'emprise du futur Campus hospitalo-universitaire soulève des inquiétudes quant au reclassement des salariés concernés, d'une part, et quant à la disparition d'emplois industriels sur le territoire audonien.

A l'inverse, des interrogations portent sur le nombre d'emplois que générera le projet et sur les opportunités que cela pourra représenter pour les habitants de Saint Ouen.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Les activités hospitalières et universitaires constituent un gisement d'emplois directs pour la commune de Saint-Ouen-sur-Seine et sa périphérie. Le Campus regroupera 5 700 emplois, dont 1 200 médecins hospitaliers et hospitalo-universitaires auxquels s'ajoutent ceux des organismes de recherche partenaires. A ces emplois directs s'ajoutent ceux des entreprises sous-traitantes (bio-nettoyage, gardiennage, restauration) mais aussi l'installation de commerces au sein ou à proximité des sites.

Par ailleurs, plus de 7 000 étudiants (formation initiale et continue) en médecine, odontologie et formations paramédicales dans le cadre de l'universitarisation de leurs études seront amenés à se rendre quotidiennement sur le Campus. L'ensemble de ces mouvements contribue à l'animation de la ville et à l'essor des activités commerciales. De façon générale, les flux de patients, de visiteurs, de salariés, d'étudiants et d'enseignants contribueront à la dynamisation du tissu économique.

Concernant les quelque 450 emplois actuellement implantés sur le site du futur Campus, les discussions en vue d'une relocalisation de Conforama et de l'entreprise Gaudefroy dans les environs se poursuivent. Un plan de reclassement et d'accompagnement a été signé le 31 janvier au sein du groupe PSA pour les 320 salariés du site.

2.5 Le choix du site d'implantation et l'insertion urbaine du campus

Le lieu d'implantation retenu pour le campus, et particulièrement pour sa composante hospitalière, est fréquemment mis en cause, avec des demandes de recherche de sites alternatifs, de réhabilitation des hôpitaux existants ou de confirmation du site précédemment étudié dans la ZAC des Docks.

C'est aussi la difficulté d'insertion d'un tel projet dans un quartier urbain constitué et jouxtant le centre ville qui est soulignée. L'étroitesse des rues Farcot et Louis Blanc, la confrontation de nouveaux bâtiments élevés avec le tissu existant, la perte de tranquillité, la déstructuration de la vie du quartier, le risque de dévalorisation des immeubles riverains sont autant de points d'inquiétudes. L'enjeu d'ouverture du futur campus sur la ville est souligné par un architecte habitant du quartier.

Le scénario dit d'inversion, c'est-à-dire d'implantation des bâtiments universitaires au Sud et de l'hôpital au Nord, est considéré comme préférable par plusieurs contributeurs, qui ne sont pas convaincus par l'argumentation des maîtres d'ouvrage invalidant cette hypothèse, présentée dans le document de demande de qualification en projet général et ses annexes. Selon eux, le dimensionnement du boulevard Victor Hugo, la proximité des stations de la ligne 14 plaident pour une implantation de l'hôpital le long de cet axe.

La démolition de l'usine PSA, patrimoine industriel, identifié comme bâtiment remarquable dans le plan local d'urbanisme (PLU) suscite également des oppositions. Plus globalement, certains relèvent l'incompatibilité du projet avec le PLU de Saint Ouen actuellement applicable et avec le projet de PLUI intercommunal qui devrait être adopté début 2020 et s'interrogent sur les futures règles applicables pour le périmètre du campus.

La pollution des terrains ayant accueilli des industries est mise en avant comme un facteur de surcoût important du projet.

Enfin, certains contributeurs pointent d'autres usages possibles du site PSA face à sa fermeture annoncée, pour améliorer l'équipement à destinations des habitants (collège ou lycée, équipements sportifs...).

Réponse des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage ont indiqué à plusieurs reprises leur volonté d'intégrer au mieux le campus au sein de son environnement, suivant en cela les suggestions des habitants.

Lors de la visite urbaine du 19 janvier, les habitants présents ont formulé plusieurs recommandations concernant l'insertion du projet. L'usage de la brique, symbole de l'identité post industrielle du quartier, la présence d'espaces verts et de verdure, l'intégration de critères écologiques (exposition des bâtiments, choix des matériaux...) dans la construction des bâtiments ont notamment été évoqués.

L'AP-HP et l'Université ont mandaté un bureau d'études spécialisé pour rédiger un ensemble de spécifications urbaines, précisant, entre autres : le principe d'implantation des bâtiments, l'adaptation du projet aux caractéristiques techniques et urbaines du site (desserte routière, voie ferrée entre partie nord et sud), et ce dans un objectif de cohérence générale du campus et de qualité architecturale. Ces consignes seront ainsi intégrées au cahier des charges des concours d'architecture (hôpital et université) par lesquels seront choisies les équipes de maîtrise d'oeuvre.

L'AP-HP et l'Université ont décidé d'associer les habitants aux travaux de ce bureau d'études. Un temps d'échanges entre son équipe et des riverains a ainsi été organisé le 7 mai. Les documents support et le compte rendu de cette réunion sont accessibles sur le site du campus ().

Les maîtres d'ouvrage ont par ailleurs précisé que le Maire de Saint-Ouen-sur Seine sera membre du jury pour le concours d'architecture du projet et sera donc amené à exprimer son avis.

S'agissant de l'inversion nord – sud de l'implantation des programmes universitaire et hospitalier, les maîtres d'ouvrage ont lancé une étude : les bureaux d'études techniques, agences de programmation, assistants à maîtrise d'ouvrage et services spécialisés de l'État ont été sollicités pour apporter les réponses techniques nécessaires.

Cette étude a permis de montrer :

- Que l'inversion des parcelles imposerait une extension avec des incidences majeures en termes de coûts et d'emplois, la parcelle supplémentaire envisageable abritant un parc d'activité ;
- Qu'elle n'aurait pas d'incidence positive sur les flux de personnes autour de la parcelle Sud (usine PSA), l'université accueillant quotidiennement autant de personnes que l'hôpital ;
- Qu'un flux important et très concentré sur des plages horaires de pointes serait ajouté à la ligne 13 déjà saturée par le positionnement de l'université au Sud ;
- Qu'un positionnement de l'hôpital amènerait à faire plusieurs piquages sur le boulevard Victor Hugo et serait donc de nature à perturber la circulation sur cet axe structurant ;
- Que l'implantation de l'hôpital au Nord le positionnerait en terrain inondable en cas de crue millénaire, ce qui ne répond pas aux exigences des services de l'État (DRIEE).

Les conclusions de l'étude sont intégrées dans le dossier de demande de qualification du projet de Campus en PIG.

S'agissant de la pollution des terrains, leur passé industriel implique un passif environnemental, comme c'est le cas de nombreux sites dans ce secteur de l'agglomération. Cela ne fait pas pour autant obstacle a priori au projet de campus. Des études sont en cours et un diagnostic complet aura été réalisé pour l'étude d'impact qui sera jointe au dossier de l'enquête d'utilité publique,

prévue en 2020, afin que les éventuelles contraintes soient prises en compte dans l'élaboration du projet.

2.6 L'accessibilité

Les habitants relèvent la saturation déjà fréquente de la circulation dans le secteur Garibaldi – Victor Hugo, tant sur les principales avenues et boulevards que dans les rues ceinturant l'îlot destiné au campus. L'implantation de l'hôpital accentuera ces difficultés et générera une augmentation de la pollution atmosphérique et acoustique.

En matière de transports collectifs, les attentes sont fortes et révèlent la grande insatisfaction quant aux conditions actuelles de desserte du quartier et, au-delà, de Saint Ouen. La saturation de la ligne 13, l'insuffisance du réseau de bus en densité et en fréquence font douter que l'ouverture prochaine des nouvelles stations de la ligne 14 puisse remédier à cette situation à l'horizon de l'ouverture du campus. Des contributeurs soulignent aussi l'éloignement des stations de la ligne 14. Un renforcement très significatif de la desserte en transports collectifs avant l'ouverture du campus est réclamé. La mise en accessibilité PMR de la seule station Garibaldi sur la ligne 13 paraît insuffisante.

La voie ferrée est considérée par certains comme une coupure entre hôpital et université qui obère le bon fonctionnement du futur campus. Le devenir de la voie ferrée a suscité des prises de position très contrastées : sa disparition comme voie ferrée et son évolution vers une coupure verte, éventuellement accueillant un vélo rail, ou son maintien avec une couverture qui assurerait un lien permanent entre les deux programmes composant le campus.

Le développement des accès cyclables est préconisé par certains, en veillant à un espace public apaisé et à la création de parkings vélo suffisamment dimensionnés.

Réponse des maîtres d'ouvrage

En termes de transport, l'intégration du projet au cœur du futur réseau du Grand Paris semble très pertinente car il permet une bonne desserte de l'hôpital et de l'université.

Concernant les axes routiers, une étude de mobilité a été lancée notamment sur les possibilités d'élargissement des voies routières à prendre sur l'emprise des parcelles du projet, la répartition des accès au Campus tenant compte des transports publics, de la circulation actuelle, de l'évolution des modes de transports dans le temps, etc... Cette étude permettra d'analyser les éléments fondamentaux qui composent les déplacements autour du projet afin de les organiser au mieux.

Ces éléments ont été partagés lors de la réunion avec des riverains le 7 mai dont le support de présentation et le compte rendu sont accessibles sur le site du campus.

Le programme hospitalier tout comme le programme universitaire prévoient la création de parkings automobiles et cycles pour répondre aux besoins créés par leur activité. En outre le programme hospitalier prévoit, une dépose-patient principale et une dédiée aux urgences.

Concernant la desserte en transport en commun, le campus bénéficiera des infrastructures prévues dans le cadre du Grand Paris Express. À l'ouverture en 2027, la ligne 14 sera mise en service depuis plusieurs années. Comme indiqué par Île de France Mobilités lors de la réunion publique du 29 janvier 2019, elle devrait permettre le désengorgement de la ligne 13 qui est actuellement saturée en heure de pointe, et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les éléments présentés par Ile-de-France Mobilités le 29 janvier sont toujours disponibles sur le site du Campus avec l'ensemble des autres documents de la concertation.

L'objectif du Campus est de prendre en compte cette future desserte en facilitant les accès de part et d'autre du quartier : vers l'ouest du côté de la station « Clichy Saint-Ouen » de la ligne 14 et du RER C et vers l'est, du côté de la ligne 13, de façon à répartir les circulations en direction ou à partir du campus. Par ailleurs, les allées et venues des personnels, des patients et des étudiants s'échelonnant le long de la journée, il n'y aura pas d'effet de congestion supplémentaire aux heures de pointe. Ensuite, d'ici 2030, le projet du Grand Paris Express améliorera encore la desserte, notamment avec la proximité du futur hub de la station Saint-Denis Pleyel qui accueillera le raccordement avec les lignes 15, 16 et 17.

Concernant plus particulièrement l'hôpital, le personnel qui emprunte déjà la ligne 13 pour se rendre à Bichat, poursuivra d'une station pour descendre à la station Garibaldi, donc sans effet sur le flux de celle-ci. De même, la ligne 13 est déjà utilisée jusqu'à la Fourche puis sur le tronçon Ouest, par ceux qui se rendent à Beaujon. Enfin 50% des étudiants du futur campus étant à Bichat sont déjà des utilisateurs de la ligne 13.

Les attentes concernant les différentes lignes de bus du quartier devront être prises en compte afin d'adapter le réseau aux nouveaux équipements en temps voulu.

En ce qui concerne le cheminement piéton, un réaménagement de la rue Louis Blanc est à prévoir. De même, tout accès piéton par l'avenue du capitaine Glarner nécessiterait des aménagements car elle contient des dénivelés. A l'inverse, il apparaît pertinent de privilégier l'accès des ambulances par cette même avenue.

2.7 Les nuisances pendant la période de chantier et après la mise en service

Outre les questions d'accessibilité identifiées précédemment, différentes observations manifestent des inquiétudes sur d'autres formes de nuisances, pour les riverains.

- Pendant la période de chantier, du fait des travaux : bruit, poussières, pollution due aux engins, impact éventuel sur les bâtiments existants, les horaires des chantiers (travaux de nuit ? le week end ?).
- Ou, plus fréquemment, après la mise en service du campus et en particulier de l'hôpital : bruit des sirènes des véhicules de secours et bruit des hélicoptères sont fréquemment cités.

Réponse des maîtres d'ouvrage

La réalisation des travaux sera organisée dans le souci d'assurer la sécurité et la protection de l'environnement et de limiter au maximum les nuisances des chantiers pour l'environnement.

Ainsi le niveau de qualité environnementale exigé dans le cahier des charges des maîtres d'ouvrage sur la thématique « chantier » est placé au niveau le plus élevé : niveau « très performant ».

Un travail sera mené sur les emprises et les installations de chantier pour assurer la sécurité et la continuité des dessertes des riverains à chaque phase des travaux. Les méthodologies de chantier seront définies pour limiter les nuisances sonores, vibratoires et d'empoussièrément avec la mise en place de mesures de contrôle de leur respect.

Les dispositions adoptées feront l'objet d'échanges et d'informations avec les riverains, les collectivités territoriales, la préfecture de police.

L'absence d'impact des chantiers sur les ouvrages et bâtiments avoisinants sera strictement contrôlée au travers notamment d'un référé préventif qui permettra de faire un état contradictoire des avoisinants avant travaux.

L'activité des chantiers est prévue sur les horaires de journée les jours ouvrés.

Les véhicules d'urgence et les ambulances ont l'obligation d'une pratique respectueuse de leurs déplacements à l'approche de l'hôpital. Les sirènes ne sont donc utilisées qu'en cas de stricte nécessité.

De plus, l'hélistation qui prendra place sur le toit de l'hôpital servira uniquement pour l'accueil de patients polytraumatisés dans un état grave : l'activité actuelle est d'à peine plus d'un atterrissage/décollage tous les 3 jours et pour 80% en horaires de journée. Elle devrait être positionnée en cohérence avec la liaison verticale avec les urgences et en s'éloignant au mieux des différents riverains (Rue Farcot, Avenue Glarner, Université) afin d'occasionner le moins de nuisances possible pour les habitants du quartier.

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Georges-François LEBLERC

Conclusion

La mise à disposition du dossier présentant le principe et les conditions de réalisation du projet de campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord et demandant la reconnaissance de son intérêt général qui s'est tenue pendant un mois, du 12 avril au 12 mai 2019, a permis de recueillir un nombre important d'observations.

La mise à disposition s'est globalement bien déroulée. La difficulté d'accès au dossier en mairie de Saint-Ouen le 11 mai, mentionnée dans certaines observations, s'est avérée infondée après enquête administrative des services de la ville.

Il apparaît que les observations portent sur des thématiques qui ont pour la plupart déjà été abordées lors de la concertation publique qui s'est tenue du 10 décembre 2018 au 10 février 2019, et qui ont fait l'objet d'une attention particulière dans le dossier qui a été mis à disposition (conditions de la concertation, effets du projet sur l'offre de soins, effets sur l'emploi, choix du site d'implantation et insertion urbaine du campus, accessibilité et nuisances pendant la période de chantier et après la mise en service).

Les observations relatives à ces thématiques font l'objet de réponses circonstanciées des maîtres d'ouvrage, détaillées dans le présent document.

Il est à noter que les observations émises incitent à ce que soit portée une attention particulière pour la suite de ce projet en termes d'insertion urbaine et d'accessibilité, en continuant d'associer le public à ses étapes clés. La prolongation par la CNDP de la mission des garants de la concertation jusqu'à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique va ainsi dans ce sens.

Le préfet de la Seine-Saint-Denis


Georges François LECLERC